



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
DRÔME

FIXER SA DATE DE CONVERSION VERS L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN GRANDES CULTURES



LES GRANDS PRINCIPES

En cultures annuelles, la période de conversion vers l'agriculture biologique dure 2 ans. Mais pour être valorisée en bio, c'est la date de semis de la culture qui compte :

« la production peut être valorisée en bio si et seulement si le semis de la culture a lieu plus de 2 ans après le début de la conversion ».

Pour les prairies (temporaires et permanentes), la conversion à l'agriculture biologique dure également 2 ans, mais sans obligation de ressemer :

« le foin peut être valorisé en bio si et seulement si la fauche a lieu plus de 2 ans après le début de la conversion ».

Pour une valorisation en C2 (deuxième année de conversion, utilisable en alimentation animale bio), c'est uniquement la date de récolte qui compte :

« une valorisation en C2 est possible si et seulement si la récolte a lieu plus d'1 an après le début de la conversion ».



COMMENT FIXER SA DATE DE DÉBUT DE CONVERSION ?

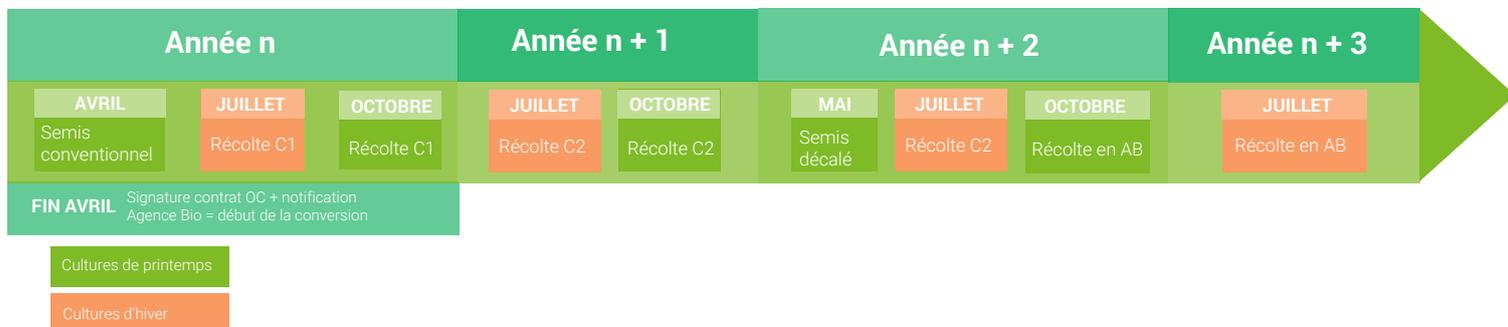
Réglementairement, votre date de début de conversion correspond à la date de signature du contrat avec votre organisme certificateur. C'est donc vous qui la déterminez !

Attention, car ceci ne s'appliquera pas si vous omettez de notifier votre activité auprès de l'Agence Bio en même temps que vous vous engagez auprès de l'organisme certificateur. Votre date de début de conversion sera alors votre date de notification, ce qui risque de modifier votre calendrier de conversion.

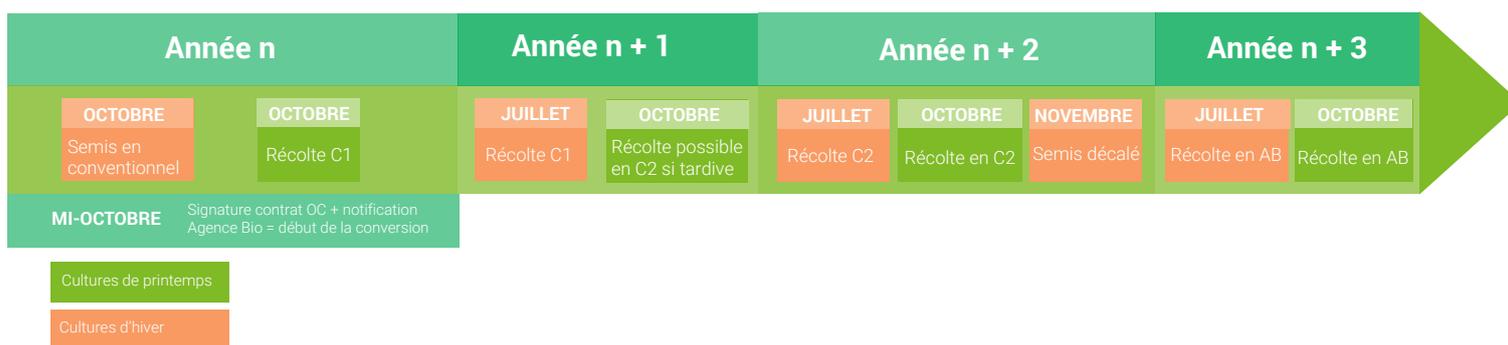


Le critère important à prendre en compte pour fixer sa date de début de conversion est la part des cultures d'hiver et des cultures de printemps dans votre assolement.

- ✓ **1. Vous avez une majorité de cultures de printemps (maïs, soja, tournesol, ...), votre date optimale de début de conversion se situe autour de fin avril-début mai, ce qui vous permettra une valorisation en bio de ces cultures dès la 3^{ème} année :**



- ✓ **2. Vous avez une majorité de cultures d'hiver (blé, orge, triticale, ...), votre date optimale de début de conversion se situe en octobre, ce qui permettra une valorisation en C2 des cultures de printemps dès l'année suivante et une valorisation en bio de toutes les cultures dès la 3^{ème} année :**



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



LE DÉPARTEMENT



Jean CHAMPION

Conseiller spécialisé Grandes Cultures Bio

06 09 15 21 98

jean.champion@drome.chambagri.fr



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
DRÔME



drome.chambres-agriculture.fr